

Le Code criminel

l'époque, la racolage se fait non seulement dans la rue, mais aussi dans les ruelles sombres, dans les cours d'églises, les centres commerciaux et les halls d'entrée des immeubles des quartiers touchés. La loi actuelle ne règle pas ce problème. Le rapport majoritaire a également abordé la question des lieux dits publics, notamment les voitures, où un grand nombre de ces transactions sont effectuées. Il a recommandé en outre que l'on inculpe et la prostituée et le client, ce qui s'impose évidemment et ce dont tout le monde en général a convenu.

Les recommandations du comité de la justice ont également porté sur la question de la prostitution chez les jeunes, question qui, selon le ministre de la Justice, sera abordée dans un projet de loi distinct une fois qu'on aura procédé à de plus amples consultations avec les parties intéressées. Nous sommes tous d'accord pour protéger ces enfants plutôt que de les pénaliser, et nous voulons que les mesures prises, quelles qu'elles soient, soient humaines et non pas punitives.

On a fait fi des recommandations du comité de la justice et le gouvernement libéral a présenté le projet de loi C-53, mesure qui, évidemment, n'était d'aucun effet. On y a sans doute reconnu la nécessité de porter des accusations contre le client aussi bien que contre la prostituée, mais comme en vertu de l'ancienne loi il n'était pas possible d'inculper les prostituées, il était vain de s'employer à inculper les clients en vertu d'une loi dont l'application ne pouvait se faire de façon efficace. A l'époque, le comité Fraser a été créé et évidemment il y a eu un nouveau délai en attendant son rapport; entre temps le fléau s'est répandu à d'autres villes.

En 1984, les habitants de ma circonscription ont constitué un comité appelé Shame the Johns Committee. Je tirais une certaine fierté du fait que les citoyens continuent à défendre leur quartier, mais en même temps j'étais inquiet car la confrontation entre les habitants de ces quartiers et les prostituées et leurs maquereaux risquait bien sûr de dégénérer en violence; or je ne pensais pas que les gens devraient avoir à risquer leur vie pour défendre leur quartier. Toutefois, le mouvement lancé par ce comité s'est répandu. J'ai ainsi participé à une marche du Shame the Johns Committee à Halifax, ville qui a éprouvé le même problème dans un quartier historique, et je sais que d'autres comités semblables ont été organisés dans d'autres villes.

Ce que je veux démontrer, c'est que ce problème n'afflige pas que la ville de Vancouver. Il s'est en effet répandu un peu partout dans le pays. Les gens sont tellement exaspérés qu'ils sont passés de la parole aux actes; au lieu de porter plainte, ils organisent des groupes dans leur localité. Je crains maintenant que, si la Chambre ne règle pas la question, n'en discute pas, ne formule pas des recommandations et n'adopte pas le projet de loi à son sujet, afin que nous disposions de nouvelles lois, la formation de groupes de vigilance pourrait entraîner des incidents de violence. Un incident analogue s'est produit en fin de semaine dernière à Vancouver, incident qui devrait semer la crainte dans toutes les assemblées législatives car il a montré ce qui arrive lorsque les gens se chargent de faire appliquer de mauvaises lois.

Je recommande de procéder de façon légale pour ce projet de loi. Il faut l'étudier, les députés de l'opposition devraient proposer des améliorations. Je supplie les députés de l'opposition de ne pas faire d'obstruction systématique, de ne pas enrayer le processus ou de ne pas créer un climat qui force les

gens à aller se battre dans la rue pour défendre leur quartier parce que l'anarchie règne et que la confiance dans les institutions légales comme le Parlement s'effondre. Pour le moment, nous avons un problème que nous n'arrivons pas à enrayer ni à limiter. Ce projet de loi ne résoudra pas tous les problèmes, mais il règlera celui de la sollicitation dans les quartiers résidentiels, ce qui nous donnera une bonne base pour continuer à nous efforcer de résoudre ensemble certains de ces problèmes.

Mme Copps: Monsieur le Président, je voudrais poser une question à la ministre au sujet d'une déclaration qu'elle a faite dans la dernière partie de son discours. Elle a dit qu'il faudrait adopter ce projet de loi rapidement sinon nous verrions les gens se charger eux-mêmes de faire la loi et commettre des actes violents. Il me semble que si l'on se basait sur un tel raisonnement pour adopter les lois du pays, cela nous mènerait à l'anarchie.

Mlle Carney: Monsieur le Président, je ne suis pas surprise que ce soit un député libéral qui a fait cette proposition parce que les libéraux ont tellement tardé à faire adopter un projet de loi de ce genre qu'un problème assez petit, localisé, s'est étendu à tout le pays. C'est parce qu'on a tardé à adopter un tel projet de loi, c'est parce que certains quartiers ont été gâchés, c'est parce que dans certaines garderies, les petits enfants jouaient à proximité des prostituées et c'est à cause de tout ce qui se passait dans les cimetières, que les gens se sont rassemblés pour défendre leur quartier et qu'ils ont prévenu le gouvernement du Canada que s'il n'arrivait pas à résoudre le problème, ils allaient s'en occuper.

Mme Copps: Monsieur le Président, je ne comprends pas pourquoi la ministre insinue que les parlementaires devraient adopter ce projet de loi à la hâte, de crainte qu'autrement des groupes de défenseurs de l'ordre public ne s'en chargent. Je ne comprends pas ce raisonnement et j'aurais tendance à croire qu'en qualité de parlementaire, la ministre serait très offensée à l'idée d'adopter des lois simplement parce que certains groupes risquent de se charger de faire respecter l'ordre eux-mêmes.

Mlle Carney: Monsieur le Président, j'accepte le fait que la députée libérale ne comprenne pas la situation. Le parti libéral ne l'a jamais comprise et le gouvernement libéral non plus.

M. Robinson: Monsieur le Président, je voudrais poser à la ministre une question sur le rapport de la Commission Fraser dont elle a parlé. A propos de la question de la prostitution, le rapport de la Commission Fraser signale que des facteurs économiques interviennent dans les causes de la prostitution, notamment, et je cite ici le rapport:

... les attitudes discriminatoires auxquelles se heurtent certains homosexuels à la recherche de travail, ce qui vaut en particulier pour les hommes. Ce problème est encore plus grave pour les personnes transexuelles, qui sont parfois dans l'impossibilité totale de trouver un emploi.

La Commission Fraser poursuit en recommandant que le gouvernement du Canada intensifie, de concert avec les gouvernements des provinces et des territoires, son engagement à la fois moral et financier à éliminer les inégalités économiques et sociales entre les sexes et la discrimination fondée sur l'orientation sexuelle. La Loi canadienne sur les droits de la personne devrait manifestement être le texte à modifier pour empêcher la discrimination à l'égard des homosexuels hommes et femmes, discrimination fondée sur l'orientation sexuelle.